

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1162 fixant le nombre d'inscriptions à effectuer au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1952.

n° 1162

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 décembre 1951

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1952

Date du numéro
1 janvier 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 13 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Teritcires d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié

Vu les besoins du-service et sur la position du Trésorier-Payeur

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le nombre des inscriptions à effectuer dans chaque grade et classe au i tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1952 est fixé ainsi qu'il suit : Pour le grade de payeur hors classe, une inscription ; Pour le grade de commis principal hors classe, une inscription ; Pour le grade de commis principal de 4 » classe, une inscription. Art. 2. — Le nprésent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera .

Le Gouverneur. N. SADOUL.